

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

## Coupe Savoyarde d'escalade Etape de La Chambre organisée par le club Maurienne Escalade

### 1. Introduction

Cette épreuve constitue une des étapes de la Coupe Savoyarde, compétition promotionnelle qui a pour objectifs de :

- Permettre aux licenciés du département de pratiquer sur de nouvelles structures d'escalade.
- Offrir un nouveau format de compétition où les jeunes de tout niveau, et notamment les débutants, pourront découvrir l'univers de la compétition et grimper davantage de voies que dans une épreuve classique.

### 2. Participants et catégories

Pour participer aux épreuves de la Coupe Savoyarde, le compétiteur doit être titulaire :

D'une licence de sa fédération cours de validité :

- annuelle loisir ou compétition ou bien
- temporaire après avoir fourni le « questionnaire santé jeune » présentant une réponse négative à toutes les questions (faute de quoi, un certificat médical de non contre-indication) sera demandé.

Cette épreuve est ouverte :

- Aux licenciés **FFME, FFCAM, UNSS, UGSEL, FSGT**
- Aux catégories U8, U10, U12, U14, U16
- Aux licenciés d'autres départements

Pour mémoire sur la saison 2024 – 2025 la détermination des catégories s'effectue comme suit :

	Année de naissance	Âge en 2024
Vétéran 2	1975 et avant	50 et plus
Vétéran 1	1985 à 1976	40 à 49
Senior	2005 à 1986	20 à 39
U20	2007 et 2006	18 et 19
U18	2009 et 2008	16 et 17
U16	2011 et 2010	14 et 15
U14	2013 et 2012	12 et 13
U12	2015 et 2014	10 et 11
U10	2017 et 2015	8 et 9

Afin de garder le caractère promotionnel de la compétition, les compétiteurs ayant participé au Championnat de France des catégories U12 et U14 de la saison sportive précédente peuvent participer à cette épreuve et figurer au classement, mais n'intègrent pas le classement de la coupe savoyarde.

Aucun surclassement n'est possible.

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

## 3. Les discipline d'escalade constitutives de l'épreuve

Cette étape offre aux compétiteur la possibilité de concourir sur les disciplines suivantes :

- Difficulté
- Vitesse

## 4. Organisation des différentes disciplines

### 5.1 Difficulté :

#### 5.1.1 Déroulé de l'épreuve

L'épreuve se déroule sur un tour.

#### 5.1.2 Nombre de voies

L'épreuve se déroule sur 5 voies de difficulté croissante.

#### 5.1.3 Nombre d'essais

Chaque concurrent n'aura normalement qu'un seul essai par voie.

Cependant en cas de chute avant une zone préétablie, un essai supplémentaire sera accordé.

#### 5.1.4 Règlement

- Les voies sont nouvelles pour tous les participants et notamment pour les adhérents du club organisateur
- Une voie est considérée comme validée quand le grimpeur a tenu à deux mains le bac final (bac encadré d'un scotch).
- Chaque concurrent a 5 minutes maximum pour chaque voie.
- Le grimpeur n'a pas le droit de se faire sécher, de prendre une prise d'une autre couleur, de tenir une dégaine, de mettre le pied ou la main sur un ancrage, de franchir un interdit.

#### 5.1.5 Assurage

Toutes les voies sont grimpées en moulinette, quelle que soit la catégorie.

#### 5.1.6 Attribution de points

Plus la voie est difficile, plus elle rapporte de points.

Le comptage des points se fait par rapport à des prises de zones préétablies et tenues.

**Dans cette épreuve, il y a 5 voies de difficulté.**

Le tableau ci-dessous donne le nombre de zones dans chaque voie

	Voie 1	Voie 2	Voie 3	Voie 4	Voie 5
Nombre de zones	3	4	6	7	8

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

Le barème ci-dessous indique pour chaque voie et chaque zone le nombre de points lorsque le grimpeur valorise la prise de zone.

	Voie 1	Voie 2	Voie 3	Voie 4	Voie 5	
Zone 1	3	3	3	3	2	
Zone 2	5	7	5	5	5	
Zone 3	8	10	7	7	7	
Zone 4		13	9	9	9	
Zone 5			12	11	12	
Zone 6			14	14	14	
Zone 7				18	16	
Zone 8					19	
	16	33	50	67	84	250

## 5.2 Vitesse :

### 5.3.1 Déroulé de l'épreuve

La compétition se déroule sur une seule voie

Le compétiteur fait successivement deux tentatives sans reconnaissance préalable de la voie.

### 5.3.2 Règlement

Le grimpeur doit démarrer un pied sur le pad et un pied sur le mur, le chrono est lancé lorsque le pied quitte le pad. Le chrono s'arrête lorsque le grimpeur tope le carré d'arrivée (buzzer).

### 5.3.3 Attribution des points

Le meilleur des temps des deux essais est retenu pour l'attribution des points.

Le nombre de points est établi selon la formule :

Nombre de points =  $N - ((t - \text{meilleur temps}) \times d)$  où

N est le nombre de points maximum déterminé pour donner à l'épreuve vitesse le même poids que les autres épreuves,

t est le temps chronométré en secondes et

d est déterminé pour assurer des écarts de points significatifs.

Pour cette épreuve les paramètres sont fixés comme suit :

N=250

d = 6

*Exemple si le meilleur chrono est de 9 s, le compétiteur qui a un chrono de 15 s marquera 464 points :*

*Nombre de points maximum : N = 250*

*Chrono : t = 15 s*

*Meilleur temps = 9 s*

*Valorisation des écarts : d = 6*

*Nombre de points =  $250 - ((15-9) \times 6) = 250 - (6 \times 6) = 250 - 36 = 214$*

Le nombre de points ne pouvant être négatif, si l'application de la formule donne un résultat négatif, le nombre de points attribué sera égal à 0.

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

## 5. Arbitrage de l'épreuve et assurage

Le club organisateur désigne comme **président de jury** un adulte licencié, connaissant le règlement fédéral et celui de Coupe Savoyarde.

**Les postes de juges/arbitres** devront être occupés de préférence par des juges ayant suivi la formation de juge de voie ou juge de bloc ou des bénévoles du club.

Chaque club participant à une étape de la Coupe savoyarde doit venir avec 1 juge/arbitre à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges/arbitres à partir de 12 compétiteurs inscrits.

**Les postes d'assureurs** seront occupés par les bénévoles recrutés par le club et le comité mais il est également possible que les accompagnateurs compétents des clubs participant à l'étape de Coupe soient sollicités.

## 6. Attribution de points et Classement

### 7.1 Classement individuel de l'étape

A la fin de l'épreuve, un classement individuel sera établi à partir de la somme des points acquis dans chaque discipline.

Les éventuels exæquo seront départagés sur la base du 2<sup>ème</sup> temps mesuré lors de l'épreuve de vitesse.

### 7.2 Classement individuel de la Coupe Savoyarde

Il ne concerne que les catégories U10, U12, U14

Dans ces catégories il sera attribué à chaque compétiteur d'un club de Savoie des points « Coupe savoyarde » en fonction de son classement.

Le calcul des points « Coupe savoyarde » se fera de la manière suivante :

1er : 100 points	11ème : 31	21ème : 10	32ème : 1
2ème : 80 points	12ème : 28	22ème : 9	33ème : 1
3ème : 65 points	13ème : 26	23ème : 8	34ème : 1
4ème : 55	14ème : 24	24ème : 7	
5ème : 51	15ème : 22	25ème : 6	
6ème : 47	16ème : 20	26ème : 5	
7ème : 43	17ème : 18	27ème : 4	
8ème : 40	18ème : 16	28ème : 3	
9ème : 37	19ème : 14	29ème : 2	
10ème : 34	20ème : 12	30ème : 1	

A la fin de chaque étape, un classement individuel « coupe savoyarde » est établi en additionnant les points « coupe savoyarde » acquis. Pour établir le classement, les concurrents qui auraient le même nombre de points « Coupe savoyarde » sont départagés à partir de la somme des points « épreuve » obtenus lors de chacune des épreuves à laquelle il aura participé.

Exemple :

Comité Territorial Montagne et Escalade de la Savoie / FFME

Maison des Sports, 90 rue Henri Oreiller, 73000 Chambéry

Tel : 06 58 40 99 73 - Email : [info@ct73.ffme.fr](mailto:info@ct73.ffme.fr)

<http://www.ffmesavoie.com>

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

		Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	<b>Total</b>	Classement Coupe savoyarde
Concurrent 1	Points épreuve	475	450	400	380	<b>1705</b>	<b>2</b>
	Classement épreuve	1	1	2	2		
	Points "Coupe savoyarde"	100	100	80	80	<b>360</b>	
Concurrent 2	Points épreuve	450	425	460	470	<b>1805</b>	<b>1</b>
	Classement épreuve	2	2	1	1		
	Points "Coupe savoyarde"	80	80	100	100	<b>360</b>	

Le concurrent 2 et le concurrent 1 ont le même nombre de points mais le concurrent 2 a marqué davantage de points au cours des épreuves et sera donc classé 1er.

### 7.3 Classement général club de la Coupe Savoyarde

Pour la saison 2024/2025, il n'y aura pas de classement clubs

### 8. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 15€ par compétiteur et seront encaissés soit par le Comité territorial soit par le club.

Un rabais de 2 euros est accordé aux licenciés de la fédération à laquelle est affilié le club organisateur.